



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

EARL DE LA GARE, demande d'examen au cas par cas pour un projet de creation d'un poulailler de 60 000 emplacements de poules pondeuses. Le projet est prevu en lieu et place d'un site incendie qui sera reconstruit. Le site "La Bergerie" 54122 AZERAILLES.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ARDIE CONCEPT SARL

Raison sociale

SARL

N° SIRET

38913199600024

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PEDRON

Prénom(s)

JEAN-MARIE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la creation d'un poulailler de 60 000 poules pondeuses, oeufs de consommation sur deux niveaux. Au rez de chausse, il y aura 30 000 poules pondeuse logees en voliere avec acces a un parcours de 12 ha (plein air Code 1). A l'etage 30 000 poules en volieres en claustration dans le batiment (sol Code 2).

Suite a un incendie sur le site (en activite bovins), la reflexion a ete de reconstruire le batiment incendie pour servir de stockage, notamment des fientes et de creer un atelier poules pondeuses.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de creer un poulailler de 60 000 places (30 000 en voliere plein air et 30 000 en voliere). Ce projet sera realise afin de repondre a la demande du marche. Le choix des deux niveaux a ete fait afin d'optimiser la construction (une seule implantation, diminution de l'emprise au sol). Le batiment existant incendie, sera reconstruit et servira de stockage pour les fientes entre autres.

Le site "La Bergerie" accueillait des Vaches allaitantes et des bovins a l'engrais (non soumis a ICPE, inferieur a 100 Vaches allaitantes et 50 places de bovins a l'engrais). Il n'y aura plus de bovins sur ce site.

L'activite bovine sera presente essentiellement sur le site "La Gare", une nouvelle modification de la declaration ICPE sera faite afin de regulariser les effectifs a la baisse selon le dimensionnement du dexe (rubrique 2101 1.c 130 unites de bovins a l'engrais et 3. 135 unites de Vaches allaitantes).

L'ensemble des dejections produites par l'activite bovine est envoye vers une unite de methanisation et il en sera de meme pour la future activite de poules pondeuse

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Un terrassement sera réalisé, afin de créer une plateforme pour accueillir le poulailler. Un bâtiment est déjà existant sur le site et servira entre autre pour le stockage des fientes du poulailler (reconstruction après incendie).

Le bâtiment sera ensuite monté et les équipements intérieurs montés à l'intérieur.

Le parcours sera créé, pour les 30 000 poules du bas, avec la mise en place d'un grillage autour.

Un bassin d'infiltration d'eaux pluviales de 300 m³ sera créé afin de gérer les eaux pluviales par infiltration à la parcelle (voir étude Gestion des eaux pluviales).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le poulailler accueillera 60 000 poules (30 000 en plein air et 30 000 en claustration). Les œufs produits par les poules seront collectés dans les nids, puis à l'aide des convoyeurs, centralisés dans la partie centre de conditionnement, afin d'être expédiés vers l'acheteur.

Les fientes seront collectées dans le bâtiment et dirigées vers la fumière de stockage existante, avant leur reprise et l'export vers l'unité de méthanisation (voir contrat de reprise).

L'approvisionnement en eau sera réalisé par le syndicat intercommunal des eaux d'Hablainville, qui a validé les besoins de la future production.

Les eaux pluviales collectées sur les surfaces imperméables seront dirigées vers le bassin d'infiltration de 300 m³, conformément à l'étude de gestion pluviale réalisée, afin d'avoir une gestion à la parcelle.

Sur le site "la gare" il n'y aura aucun changement, les effectifs bovins seront revus à la baisse (passage de 150 à 135 Vaches allaitantes et la suite et de 170 à 130 places de bovins à l'engrais). L'adduction en eau sera comme aujourd'hui faite par le forage existant et le réseau public. Les déjections sont envoyées vers une unité de méthanisation.

Le plan d'épandage mis à jour (voir en annexe) permet de justifier de la gestion des déjections (retour digestats de méthanisation) et eaux de lavage. Une modification de déclaration ICPE sera faite afin de régulariser à la baisse les effectifs bovins (rubriques 2101 1.c 130 u et 3. 135 u).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux ICPE, dossier de demande d'autorisation. Demande de permis de construire pour la création du poulailler.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Rubrique ICPE 3660 Emplacements de poules pondeuses Construction (emprise au sol)	(60000, Emplacements) (2253, m2)
Rubrique ICPE 2101 1.c (site "La Gare"), baisse d'effectif bovins a l'engrais	(130, places)
Rubrique ICPE 2101 3. (site "La Gare"), baisse d'effectif Vaches	(135, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ', ' " Lat. : ° ° ', ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ', ' " Lat. : ° ° ', ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF I - Forêt domaniale de Mondon et bois attenants à Moncel-les-Luneville à 800 m ZNIEFF II - Vallée de la Meurthe de la source à Nancy à 1,67 km
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site se trouve dans la Zone de presumption de prescription archeologique - Lorraine
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Zone humide la plus proche a 1,2 km.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site est situe dans le perimetre de protection eloigne du forage d'Hablainville. Le projet est en accord avec les prescriptions de l'arrete prefectoral du 17 octobre 2006
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	"Vallee de la Meurthe de la Voivre a Saint-Clement et tourbiere de la Basse Saint-Jean" a 1,6 km du site.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prelevement dans le milieu pour l'eau destine aux animaux et au lavage. L'adduction en eau pour l'elevage sur le site "La Bergerie" se fera par le syndicat intercommunal des eaux d'Hablainville. Un accord a ete donne pour le volume maximum journalier projete, a savoir 16m3/j. Pour le site "La Gare", pas de changement (forage
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrassement sera fait en deblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le terrassement sera fait en deblais/remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le syndicat d'eau a valide les besoins futurs en eau du site, a savoir 16 m3/j (voir attestation en annexe). Les bovins sur le site " la gare ", sont et seront alimente en eau via le forage existant et le reseau public (comme actuellement et une baisse des effectifs est prevue dans le cadre du projet). Une fosse de recuperation des eaux usees sera mise en
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le futur batiment vient completer un groupe de batiments existants isoles dans la campagne lorraine (reconstruction en partie apres incendie) Les haies existantes sur le site seront conservees et entretenues. Le parcours sera grillagee et des arbres seront plantes afin d'apporter du couvert aux poules et de ce fait favoriseront le developpement de la biodiversite.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Site Natura 2000 a 1,6 km du site d'elevage.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet sera implante sur une parcelle agricole. L'emprise du nouveau batiment et des acces sera de 6500 m2 (2253 m2 de nouvelle construction). Un tiers sont des batiments deja existants (reconstruction suite a incendie). L'utilisation des batiments existants permet de limiter l'emprise du projet sur le foncier agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Risque sanitaire lie a la presence d'animaux. Mise en place d'un suivi de la qualite sanitaire des animaux et des mesures de biosecurite. Les fientes seront exportees vers une unite de
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Risque sanitaire lie a la presence d'animaux. Mise en place d'un suivi de la qualite sanitaire des animaux et des mesures de biosecurite. Les fientes seront exportees vers une unite de

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Livraison de l'aliment (1 a 2 camions par semaine) Arrivees / departs des poules (1 fois par an) Expeditions des oeufs. (1 a 2 camions par semaine) Exportation des fientes. (1 a 2 camions par semaine)
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruits lie a l'activite d'elevage. Le site est isole, ce qui permet d'eviter toute nuisance.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Odeurs lie a l'activite d'elevage. Le site est isole, ce qui permet d'eviter toute nuisance.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'exploitation de poules pondeuses engendre effectivement des rejets dans l'air. Tout sera mis en place (MTD) afin de respecter la reglementation. L'exploitation fera l'objet d'enregistrement annuelle de emissions via la declaration GEREP.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux de lavage seront epandues sur les terres en propre. Eaux pluviales des surfaces impermeables collectees et dirigees vers le bassin d'infiltration de 200 m3 prévu dans

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les fientes des poules pondeuses seront collectées dans le bâtiment et dirigées vers la fumière de stockage, avant expédition. Un contrat d'exportation a été signé pour la reprise des fientes. Un plan d'épandage est existant pour l'exploitation et permet de justifier la capacité à recevoir du digestat (retour méthanisation) et les eaux de lavage (voir annexe).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets liés à l'exploitation de poules pondeuses (emballages, plastiques, ...) envoyés en filière de traitement et/ou de recyclage.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est déjà existant, avec des bâtiments d'élevage de bovins. Les bâtiments existants seront reconstruits suite à un incendie et serviront pour le stockage des fientes (reconstruction après incendie). Les haies existantes seront conservées et densifiées. Le parcours des poules sera enherbé et entretenu.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'exploitation la plus proche est à 850 m et est un élevage de volailles labels. Celui-ci ne peut être cumulé avec ce type d'exploitation.
Le mode d'exploitation différent, les accès au site différents, la gestion des déjections différents et l'éloignement permettent de justifier qu'il n'y a pas de cumul d'incidence possible entre ces exploitations.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'ensemble des études réalisées en parallèle du projet (plan d'épandage, validation des besoins en eau, étude de gestion des eaux pluviales, contrat de reprise des fientes, ...) permette de sécuriser et de minimiser l'impact potentiel que le projet pourrait avoir.

L'activité bovine du site "La Bergerie" sera arrêtée et remplacée par l'activité poules pondeuses, avec la reconstruction des bâtiments incendiés pour le stockage, notamment des fientes, permettant de limiter l'emprise du projet sur le foncier agricole.

Sur le site "La gare" l'activité bovine existante sera revue à la baisse (une modification de la déclaration ICPE sera effectuée).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet sera soumis à la réglementation IED et mettra donc en place les Meilleures Techniques Disponibles, afin de réduire l'ensemble des nuisances, rejets et émissions émanant de l'exploitation.

La technique d'élevage et les performances permettront de diminuer les rejets.

Le poulailler sera équipé d'un système de suivi en temps réel, permettant de mesurer les consommations d'eau, d'aliments, l'hygrométrie, ... et de ce fait de pouvoir intervenir rapidement en cas de soucis.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas supérieur au 60 000 emplacements pour les poules et n'est donc pas soumis à une évaluation environnementale systématique, au titre du code de l'environnement (R122-2). Le projet sera implanté sur un site existant (arrêt de l'élevage de bovins). Les bâtiments existants seront reconstruits (suite à incendie) et serviront pour le stockage des fientes entre autres, permettant de limiter l'emprise du projet sur le foncier.

L'ensemble des études réalisées dans le cadre du projet permettent de montrer que le projet est réfléchi et qu'il prend en compte et répond aux attentes en terme de maîtrise de la sensibilité environnementale.

Le site a été choisi pour sa localisation (pas de proximité avec des tiers), par son contexte

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom VUILLEMARD

Prénom Jean-Philippe

Qualité du signataire GERANT

À AZERAILLES

Fait le 25-02-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)